

BOURSE AFC_CYTO-ISAC

Conditions d'attribution

Dans le cadre de la valorisation des échanges internationaux, l'AFC propose une nouvelle bourse, la bourse AFC_CYTO-ISAC. En 2020, **1 bourse permettra** à un membre de l'AFC de participer au congrès annuel de la Société Internationale de Cytométrie, l'**ISAC**. Cette bourse permet de financer l'inscription au congrès CYTO. Elle est accessible à **tous les membres de l'AFC à jour de leur cotisation pour l'année 2019, et l'année 2020 au cours de laquelle aura lieu le congrès**, quel que soit leur tutelle d'appartenance et leur statut.

Cette bourse vise à :

- Promouvoir la visibilité internationale de l'AFC
- Favoriser les échanges et les collaborations avec des scientifiques internationaux de haut niveau
- Permettre aux adhérents de l'AFC d'accéder aux dernières avancées technologiques en Cytométrie

Appel à candidatures : le 22 novembre de l'année 2019

Clôture des candidatures : le 02 mars de l'année 2020

Évaluation des dossiers en CA avant le 10 avril de l'année 2020

Ne sera éligible que le candidat ayant **un résumé accepté**.

Le CA se réserve le droit de demander des informations complémentaires concernant les demandes reçues. La recevabilité des dossiers et la décision d'attribution de la bourse sont effectuées par vote à la majorité des membres du CA de l'AFC. La réponse est transmise, avant la mi-avril après la réunion du CA, au bénéficiaire et à son responsable, sous réserve de l'obtention rapide des informations complémentaires éventuelles.

Le document de demande de bourse est téléchargeable en ligne sur le site web de l'AFC.

Le dossier est à envoyer à l'adresse mail suivante : contact@afcytometrie.fr **avant le 02 mars 2020**.

L'acceptation du résumé sera jointe au dossier dès sa réception par le candidat.

Le montant de la bourse est de **650 €**.

Les remboursements des frais ne s'effectueront qu'au retour du congrès, après envoi **des justificatifs originaux** et **d'un rapport relatant le déroulement du congrès** (à contact@afcytometrie.fr) et ce dans les **2 mois** qui suivent le retour du congrès.

Le boursier profitera de ce rapport de 1 page pour (1) relater son retour d'expérience en décrivant ce que l'environnement de l'ISAC lui aura apporté, et (2) choisir un thème, qu'il jugera pertinent à décrire, parmi ceux abordés lors du congrès, afin d'en faire profiter la communauté de l'AFC.

Ce rapport sera publié sur le site internet de l'AFC.

Le conseil d'administration de l'AFC s'assurera de la bonne conformité des pièces justificatives qui lui seront fournies.